



# DÉLIBÉRATION

## du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV. 2024</u> Publiée, le <u>20 FEV. 2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.1.25	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><i>Pôle social – Services Ressources humaines, finances et comptabilité - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité</i></p>

Madame le Maire expose au Conseil qu'afin de permettre un tuilage entre la Directrice du Pôle social également gestionnaire des ressources humaines et de la comptabilité et son /sa remplaçante à son retour de congé de maternité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> août 2024 au 7 août 2024.

### Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est appelé à :

- ▶ **DECIDE** de la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au Pôle social, aux services ressources humaines, finances et comptabilité, ouvert sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 jours.
- ▶ **DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.
- ▶ **INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal 2024.

Sandrine MARTINY  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU